

SPÉCIAL
Congrès du PCF
pour un parti
féministe



FÉMINISME camarades, réveillez-vous !

Le congrès qui s'ouvre devant nous semble parti comme tous ceux qui l'ont précédé : avec plusieurs trains de retard sur les questions féministes. L'assemblée nationale des animateurs et animatrices de section est à mille lieues d'être paritaire. Quand il ne s'agit pas de la date du congrès, les discussions des communistes se focalisent sur les questions économiques, le travail, les élections... Autant d'objets de réflexion sur lesquels, en refusant de chausser les lunettes féministes, nous n'avons qu'une vision fantasmée et une analyse parcellaire. Nous ne pouvons pas continuer à parler d'un universel en réalité masculin et nous targuer d'être des matérialistes ou des dialecticiens.

Comment s'étonner de la perte d'influence du Parti communiste, quand il existe un tel décalage entre les questions prioritaires, pour les militant-e-s communistes qui s'engagent pour la préparation du congrès, et ce qui bouscule la société depuis plusieurs semaines ? Les femmes osent parler, décrire les violences dont elles sont l'objet, toutes générations et milieux confondus et les communistes pensent que l'essentiel n'est pas là. Je mets en garde contre une telle attitude que nous avons payée très cher. Dans les années 60, nous avons manqué le rendez-vous avec les féministes car nous défendions une position nataliste, considérant les revendications à pouvoir maîtriser sa fécondité comme des aspirations de petites bourgeoises ! Il nous a fallu des années pour faire oublier un temps soit peu cette grave erreur.

Aujourd'hui, alors que nous peinons à mobiliser contre les ordonnances Macron, nous restons attentistes face à la vague d'indignation féministe qui secoue le pays et le monde ! Les femmes aspirent à leur émancipation, à leur liberté, à l'égalité avec les hommes : cette conscience collective en germe se réveille à chaque injustice faite envers l'une d'elles. Pourquoi restons-nous à ce point indifférents ? Au fond, le problème est que malgré nos textes de congrès, le travail de la commission nationale aux droits des femmes et au féminisme, le patriarcat n'est pas considéré, dans nos rangs et surtout parmi la majorité des responsables de section, de fédération ou au plan national, comme un système de dominations. À partir de cette analyse erronée, l'égalité entre les femmes et les hommes est perçue comme une campagne thématique et non pas comme l'un des objectifs fondamentaux pour transformer la société en profondeur.

MAIS CAMARADES, REVEILLEZ-VOUS ! LA QUESTION QUI NOUS EST POSÉE EN URGENCE EST DE SAVOIR SI LE PARTI COMMUNISTE VA ÊTRE UN ACTEUR MAJEUR DE CE MOUVEMENT DES FEMMES QUI REMET EN CAUSE LES FONDEMENTS DE LA SOCIÉTÉ OU S'IL VA ÊTRE SPECTATEUR.

Il ne s'agit pas de penser que la lutte contre le patriarcat serait exclusive, dominante. Notre féminisme est un féminisme-lutte de classes et il faut, dans le même mouvement, libérer la société du capitalisme ET du patriarcat. Le potentiel que nous constatons dans ce mouvement de femmes sur internet ne peut pas aboutir sans être organisé, avec des revendications et une stratégie de conquête de nouveaux droits. D'où le rôle de notre parti. Soyons très nombreuses et nombreux dans la rue le 25 novembre, journée internationale des violences faites aux femmes avec banderoles, drapeaux, autocollants.

Mais, surtout préparons le congrès en analysant bien qu'on ne peut être le parti des exploité-e-s, des dominé-e-s, de celles et ceux qui veulent transformer la société, si nous passons à côté des raisons politiques, économiques et sociales qui font que les femmes sont considérées comme des êtres inférieurs et maintenues dans des rôles subalternes ! Le congrès extraordinaire doit prendre ce problème à bras le corps, sans rien instrumentaliser qui permettrait, d'une façon ou d'une autre, d'éviter de parler des mauvais choix que nous avons pris au plan politique comme stratégique. Le féminisme n'est pas un prétexte mais l'essence de l'émancipation humaine. Organisons partout une ou plusieurs initiatives sur le thème de l'égalité des droits, du féminisme qui, au fond, est un communisme.

Comme l'a dit Pierre Laurent : « *Le combat féministe, la conquête d'une égalité pleine et entière des femmes est assurément aussi l'un des chemins les plus puissants de la nécessaire révolution des rapports sociaux au XXI^e siècle.* »

Il n'y aura pas de révolution féministe sans Parti pour la mener : nous pouvons choisir de le faire, ou laisser d'autres s'en charger.

Féminisme Commu

sur le site du PCF
feminisme-revolution.pcf.fr

commission

Droits des femmes/féminisme

NOVEMBRE 2017

Congrès extraordinaire du PCF

L'émancipation par les savoirs
et la culture

Page 2

Le féminisme, le ciment
de notre visée communiste

Page 3

Lutter contre le racisme
et toutes les discriminations

Page 4

Le féminisme ne tue pas,
le machisme si

Page 5

Travail : les femmes, laboratoire
d'expérimentation

Page 6

Les femmes sont des citoyennes
à part entière

Page 7

Une organisation féministe
renouvelle et étend la démocratie

Page 8

Communiqués de presse

Page 10

Proposition de loi
du groupe CRCE/Sénat

Page 12

Agenda

Page 13

Laurence Cohen

L'ÉMANCIPATION PAR LES SAVOIRS ET LA CULTURE

« Moi je veux être aviatrice, cosmonaute, présidente... »

Commençons pour une fois par la conclusion : les rapports entre les femmes et les hommes définissent notre société, et si cette dernière reste injuste et inégalitaire, l'émancipation n'avancera pas. Féminisme et lutte des classes sont indissociables, ce n'est pas une lubie ou un chapitre. C'est le fondement du communisme ! Alors, que faire concrètement ?

Agir dès l'école

Développer, en direction des élèves, un enseignement de la culture de l'égalité des genres, du respect mutuel systématiquement dès le plus jeune âge.

Rétablir les *Abécédaires de l'égalité*.

Agir pour la culture de toutes et tous : filles et garçons doivent avoir accès aux musées, aux théâtres, aux opéras, aux concerts, aux bibliothèques... Cela nécessite une politique volontariste de l'Éducation nationale : toute classe où qu'elle soit, en ville ou en milieu rural, doit aller aux musées, au théâtre...

Développer les rencontres théâtrales dans les collèges du type « Jeunes contre le sexisme » en Seine-Saint-Denis.

Promouvoir la culture et les savoirs pour toutes et tous, les enfants se les approprieront

Vers une mixité dans toutes les filières de formation avec une politique de recrutement volontariste un peu sur le modèle de la parité dans le monde politique

Vers les enseignant.e.s, avec une formation solide pour transmettre, dans toutes les disciplines, à tous les niveaux, de la maternelle à l'université en passant par les grandes écoles, une culture de l'égalité entre les filles, les garçons, les femmes, les hommes.

Agir dans le monde des adultes

Un travail doit être fait vers les plus précaires et les plus fragiles, les femmes seules, les sans-abri, les sans papier. Veiller à développer des lieux permettant d'apprendre la langue française. Les personnes travaillant à temps partiels doivent avoir le même droit à une formation de qualité. Si pour les enfants, la scolarisation est obligatoire, ce qui est heureux, qu'en est-il de leurs mères et des femmes en général quand elles ne maîtrisent pas la langue ? Il est temps de se pencher concrètement sur ce problème, les solutions sont simples, il suffit d'une volonté politique qui permette à toutes ces femmes d'avoir accès à des lieux de culture au sens large...

Ouvrir des lieux de formation au plus proche des lieux de vie des femmes et aller les chercher sur les terrains, devant les écoles, dans les squats, dans les camps, partout.

Il existe des enseignant.e.s pour les enfants non francophones : il en faut pour les adultes.

S'appuyer sur les rencontres Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis, 15 jours de débats, de théâtre, de musique avec des femmes de tous les continents où les cultures de tous les pays se rencontrent et échangent.

Afin de sensibiliser aux violences conjugales, aux mariages forcés, il faut encourager la programmation de films, de pièces de théâtre...

Il faut prendre en compte la spécificité de la condition des femmes, doublement exploitées par le capitalisme et par la société patriarcale.

Quand la culture et les savoirs pour toutes et tous progressent, les silences et les mépris reculent.

L'émancipation des femmes sera l'émancipation de toutes et tous.

Nathalie Tessier, Bouches-du-Rhône

LE FÉMINISME

ciment de notre visée communiste

Notre société fait croire à l'illusion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il y a des avancées grâce aux luttes des femmes, mais la société fonctionne sur un système de représentations genrées assurant la reproduction d'un appareil d'État, avec comme objectif le maintien de la soumission des classes exploitées et la soumission des femmes au patriarcat. Le patriarcat est la première forme de domination dans la famille, il perdure dans l'organisation du travail, structure et modèle tous les champs politiques, sociaux, idéologiques, culturels. La division genrée du travail en est le résultat, division savamment entretenue par le patronat car il fait du travail des femmes son laboratoire expérimental à l'ensemble du monde du travail.

On ne peut se libérer du capitalisme sans se libérer du patriarcat, sans abolir toutes les structures de pouvoir patriarcal et capitaliste ayant la mainmise sur les femmes, les classes, les individus, les groupes. Le féminisme est un mouvement puissant d'émancipation humaine, un projet de société dans lequel l'égalité et la liberté s'écrivent au féminin. Les femmes se sont retrouvées dans la dernière période pour libérer la parole sans tabou, à un moment où les problèmes de domination, de violences sexuelles et sexistes ont afflué, montrant le problème plus global des rapports sociaux de genre, des relations dans la cité comme au travail.

La Convention féministe du PCF du 4 mars 2017 est un tremplin dans notre réflexion pour la construction politique et idéologique d'un monde de justice et de paix. **Elle pose la question d'une force politique ancrée dans le féminisme-lutte des classes remettant en cause le capitalisme et le patriarcat**, une force politique devant mener sa propre révolution pour rendre notre communisme plus humain, plus concret et plus quotidien, mieux ancré dans les contradictions pour modifier indissociablement les rapports sociaux de classe et de sexe.

Le féminisme-lutte de classes repose sur le fait que l'oppression de classe est genrée et que les personnes les plus exploitées sont les femmes.

S'attaquer aux temps partiels imposés majoritairement occupés par les femmes, gagner des droits pour les femmes permet de faire évoluer les conditions de travail de tou.te.s, de penser à articuler les temps sociaux entre femmes et hommes et de développer des services publics. Les revendications et les conquises sociales déstabilisent l'ordre établi. Ils ouvrent la voie vers la transformation profonde de la société, sous l'action et le suivi permanent des salarié.e.s et de leurs organisations.

La révolution féministe, c'est sans cesse la lutte pour conquérir les droits de propriété sur soi-même, de la maîtrise de son corps à la maîtrise de sa vie, de son travail, à l'abri des violences et des insultes. C'est la lutte pour se libérer de la reproduction du partage traditionnel des rôles dans la sphère privée, c'est la lutte pour l'autonomie financière, l'égalité salariale, l'éducation mixte, la parité politique, l'articulation des temps de vie, un langage mixte, donc féminin, pour rendre visibles les femmes. Ce sont les luttes des femmes qui se lèvent dans le monde lorsque les forces réactionnaires, fondamentalistes de toutes religions, s'attaquent à leurs libertés. Les femmes et leurs libertés sont toujours la porte d'entrée pour asseoir leurs dominations. Au prétexte de « reprendre le contrôle sur les femmes », il s'agit de maintenir les intérêts d'une minorité patriarcale et capitaliste, d'augmenter la pression sur les salarié.e.s, de détourner les colères vers la haine des femmes, des étranger.e.s.

La révolution féministe est mobilisatrice et porteuse de luttes antiracistes, pro-migrant.e.s, écologistes, LGBT. Elle conduit à s'interroger sur les discriminations de genre.

Notre communisme est à la fois féministe, pacifiste, internationaliste, écologiste. Il répond au besoin de liberté et d'égalité. Il est ce mouvement continu de l'émancipation humaine pour de nouvelles solidarités et de nouvelles constructions du partage des richesses et des ressources communes.

Élisabeth Maugars, Indre-et-Loire
Chrystel Lebœuf, Essonne

PERSPECTIVES FÉMINISTES

lutter contre le racisme et toutes les discriminations

Ces dernières années, les forces réactionnaires et masculinistes, pourtant ferventes opposantes aux droits des femmes et au féminisme, ont senti le vent tourner. Voyant les aspirations des femmes à leur liberté devenir majoritaires, l'extrême droite européenne (Marine le Pen, la Ligue du Nord italienne, le British National Party...) a pour nouvelle stratégie d'instrumentaliser la défense proclamée des femmes afin d'imposer leurs visées racistes et xénophobes. Alors que ces courants votent des lois contre les femmes et défendent un projet patriarcal, ils se déguisent en féministes dès qu'il s'agit de pouvoir stigmatiser des populations : cela a été le cas par exemple lors du débat sur l'entrée de la Turquie dans l'Europe, ou pour l'interdiction du burkini. Ce raisonnement selon lequel certaines cultures ou croyant.e.s seraient intrinsèquement réactionnaires, en opposition à des pays occidentaux dans lesquels le patriarcat aurait disparu, voile la réalité de la survivance de la domination et de l'exploitation des femmes, divise les femmes et les féministes en masquant leurs intérêts communs, et se diffuse insidieusement dans la société.

En réaction, on peut observer également dans certains groupes politiques l'utilisation du combat antiraciste pour faire taire les revendications féministes. Des théories surgissent à nouveau pour diviser les femmes entre elles, et faire primer d'autres types de solidarités. Cela est le cas lorsque certain.e.s militant.e.s ont pu théoriser que les femmes devaient taire les agressions sexuelles lorsqu'elles sont le fait d'hommes eux-mêmes victimes de racisme.

Dans toutes ces configurations, les femmes sont invisibilisées en tant qu'actrices de leurs conditions et leurs droits instrumentalisés. Le débat se résume à savoir qui, d'un clergé, de leur famille, de l'État, de leurs proches, doit décider de leur manière de se vêtir, de leur comportement, de leur liberté. Notre combat féministe doit viser au contraire à mettre les femmes au premier plan, leur donner conscience de leur situation commune et de leur force.

Cela ayant été dit, l'approche féminisme-lutte des classes a des éléments d'analyse à apporter au combat contre le racisme et toutes les discriminations. En effet, la mondialisation néolibérale a transformé la division du travail au sein de la famille, du monde du travail, et entre la famille et le monde du travail, en lui donnant une nouvelle dimension : une division internationale du travail. Dans le cadre d'un développement inégal, les

pays les plus pauvres fournissent aujourd'hui les nounous, les domestiques, en bref les travailleuses du *care* dont l'Europe a besoin. Pourtant, le discours dominant sur les travailleurs immigrés continue de se focaliser sur les hommes, quand les femmes issues de l'immigration sont vues comme des femmes opprimées, portant le voile, victimes de leur propre culture. Peu de choses sont dites sur leur travail ; puisqu'elles sont des femmes, elles sont invisibilisées en tant que travailleuses. Notre rôle est donc de lutter pour la reconnaissance des compétences mobilisées dans les métiers du *care*, à travers nos combats pour un salaire égal à travail de valeur égale.

Plus encore, le féminisme doit permettre de donner une voie d'émancipation pour toutes les femmes. Cela signifie de prendre en compte les différences de parcours selon leurs origines, leur situation familiale, professionnelle... Il doit permettre à toutes les femmes de s'identifier et de se battre pour leurs droits, sans en laisser de côté et sans non plus rabaisser les exigences que nous avons au nom d'un différentialisme. L'horizon que nous devons avoir doit être de toujours penser à ce qui permet aux femmes de se libérer des contraintes patriarcales. Par exemple, si nous considérons que le voile est un instrument de domination des femmes, comme peuvent l'être les contraintes de beauté européennes, nous ne nous battons pas avec les réactionnaires pour l'interdiction du voile au travail ou à l'université, car cela conduirait à ramener les femmes dans la sphère domestique, et nous ne jugeons pas de la légitimité d'une femme à intervenir pour défendre ses droits à la longueur de sa jupe.

Concernant les autres discriminations, par exemple celles touchant les personnes LGBTQ+, nous pensons que les luttes féministes, permettant de créer des brèches dans le capitalisme et le patriarcat, sont aussi une voie vers la libération de l'ensemble de la société. En bousculant les stéréotypes de genre et en détruisant les rapports de domination entre les femmes et les hommes, nous ouvrirons la voie pour inclure toutes les personnes broyées par ce système mortifère.

Nous devons par-dessus tout éviter de tomber dans le piège d'une mise en opposition entre le féminisme et les discriminations racistes, homophobes, etc. C'est en adoptant une perspective féministe, sur l'ensemble des discriminations que nous combattons, que nous permettrons de leur donner une portée forte.

Marie Jay

LE FÉMINISME NE TUE PAS le machisme, si

Les stéréotypes sexistes contribuent aux violences faites aux femmes. Ils commencent dès la naissance.

Par les vêtements, par exemple les bodies roses qui déclarent que les petites filles sont des princesses, et les petits garçons sont des super-héros. Par les jupes, les collants, les chaussures plus fragiles que les pantalons et les baskets, qui de fait entravent les mouvements des petites filles. Par les jouets d'imitation, cuisines/planches à repasser/poupons qui préparent les petites filles à remplir 80% des tâches ménagères et les outils/armes qui préparent les garçons à être des gros durs.

Par l'injonction faite aux petits garçons de ne pas pleurer, de s'affirmer alors que les petites filles doivent être gentilles, douces. Regardez les cours de récréation : les garçons occupent le centre, alors que les petites filles restent sur les côtés, elles savent déjà que leur territoire est restreint. On retrouve cette restriction dans l'occupation de l'espace public, les hommes flânant alors que les femmes se déplacent rapidement et pour un but (faire les courses, aller chercher les enfants à l'école...).

Les publicités ont un fort impact sur les enfants. Quelques exemples.

Quel message trouvent-ils dans « Babette, on la lie, on la fouette et parfois elle passe à la casserole ». Cet humour est une invitation à la violence et au viol.

« Télécharger plus vite que votre femme change d'avis » : cela veut dire que la femme ne sait pas prendre de décision, ni s'y tenir. Donc elle est incapable de diriger quoi que ce soit, une entreprise, une armée, un pays. Et qu'un homme doit prendre les décisions pour elle.

« Respectez vos vêtements » associé à l'image d'une femme battue par sa planche et son fer à repasser, c'est en premier associer les femmes aux tâches ménagères, et affirmer qu'elles doivent être punies si elles ne les remplissent pas correctement.

Les pubs porno chics utilisées couramment par de grandes marques et qu'on trouve dans les magazines sont des appels répétés aux viols des femmes.

Associer une femme à n'importe quel objet de consommation réduit la femme à un objet, lui retire toute humanité.

La TV et les films nourrissent les stéréotypes. Les spécialistes invités dans les débats sont le plus souvent des hommes, les femmes sont absentes, leurs compétences ou leur avis sont niés. Les gestes déplacés, les blagues sexistes ne sont pas sanctionnés et sont minimisés. Les femmes doivent accepter et se soumettre.

Peu de films mettent en valeur les femmes. Souvent les personnages féminins ne vivent que par les hommes du film. Si par hasard une femme a une carrière, démontre un caractère assez fort pour se mesurer et se croire égale à un homme, elle finit très souvent par renoncer à cette carrière par amour pour son homme, par devoir envers ses enfants. Elle se doit à sa famille, elle leur appartient.

Que dire des séries policières qui décrivent pour la plupart des meurtres de femmes, résolus par des hommes. Combien de scènes de sexe se résument à des viols de femmes commis par des hommes ? Ces deux exemples démontrent que les femmes sont faites pour être violées et/ou tuées.

La pornographie est devenue accessible à tous et toutes, et ce dès un très jeune âge, mettant en scène soumission et humiliation des femmes par les hommes, et glorifiant des pratiques ultra-violentes, avec des séquelles permanentes pour les actrices. Les spectateurs, en particulier les jeunes qui construisent leur sexualité sur ces pratiques ultra-violentes, attendent de leurs partenaires les mêmes comportements et leur imposent les mêmes pratiques. La violence devient la norme dans les relations sexuelles.

Ces stéréotypes préparent à la banalisation de la violence envers les femmes, et à leur responsabilité dans les violences dont elles sont victimes : « Elle s'est fait violer » en est le premier signe. Ensuite, les commentaires : que portait-elle ? Que faisait-elle là à cette heure ? etc. Aucune jupe n'a jamais violé. Aucune femme n'a subi un viol par plaisir. Le seul responsable c'est le violeur, qui a entendu depuis son enfance qu'il devait occuper l'espace, qu'une fille doit être gentille, qu'une fille change d'avis, qu'elle veut dire oui quand elle dit non, qu'elle aime être humilié et blessée, qu'elle doit se soumettre au plaisir de l'homme.

Certains hommes vont plus loin, et tuent leur compagne (une femme tous les 2,5 jours). Ces meurtres sont relégués à la rubrique des faits divers, l'homme est souvent présenté comme fou d'amour pour sa compagne, comme la victime de cette ingrate qui a osé le quitter. Il s'agit pourtant d'un meurtre, d'un féminicide perpétré par un homme convaincu d'avoir tous les droits sur une femme, qu'il ne voit que comme un objet lui appartenant. Parce que ce sont les stéréotypes qu'il entend depuis sa naissance. Quels que soient son milieu, son origine, son âge. Même la grammaire le lui dit : le masculin l'emporte sur le féminin.

Véronique Marouzé, Bouches-du-Rhône

LA RÉVOLUTION DU TRAVAIL

les femmes, laboratoire d'expérimentation

Un humain sur deux est une femme et quasiment un salarié sur deux est en réalité une salariée.

Cette féminisation pour moitié de la population active, associée au fait qu'il existe depuis 1972 une loi sur l'égalité salariale à laquelle est venue s'ajouter celle sur l'égalité professionnelle en 1983, prête à penser qu'il existe une mixité du marché du travail et une égalité professionnelle.

Pourtant à ce jour, toutes les études le montrent, il n'en est rien. Les lois existent mais ne sont pas appliquées. Pire, les inégalités se sont réduites jusqu'en 1990, puis plus rien ! **Les femmes travaillent dans seulement 12 familles professionnelles sur 87 et depuis plus de 30 ans, bien qu'elles sortent plus diplômées que les hommes, elles occupent des postes moins qualifiés, moins valorisés. En s'intéressant à la différence salariale, on s'aperçoit qu'en 2017 les femmes travaillent gratuitement à compter du 02 novembre à 11h44 soit 2h plus tôt que l'année précédente...**

La société patriarcale maintient les femmes dans un statut d'infériorité. **Le patronat utilise le travail des femmes comme un laboratoire d'expérimentation afin d'étendre la précarité, la flexibilité et le temps partiel à l'ensemble du monde du travail.** Et force est de constater que même si les mobilisations féministes ont permis d'arracher des droits nouveaux pour les femmes, les inégalités de genre demeurent vivaces en 2017. L'invisibilité du travail des femmes est une construction sociale et il faut se battre partout et sans cesse pour démontrer que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un supplément d'âme.

Révolutionner le travail des femmes aurait une incidence sur les conditions d'exercice de leur activité professionnelle, leur autonomie et donc leur liberté mais impliquerait également une **remise en question générale de l'organisation du travail**, assortie d'une répartition plus équi-

brée des responsabilités familiales. L'ensemble de la société serait hissé vers un mieux-être. Mais cela ne sera possible que lorsque l'égalité cessera de passer systématiquement en arrière-plan des luttes : ce n'est jamais le moment, il y a toujours plus important.

En se donnant l'ambition de sécuriser l'emploi et la formation, le PCF ne peut faire l'impasse sur la lutte collective contre les inégalités, les stéréotypes sexistes et les discriminations subis par les femmes, notamment la précarité et le temps partiel imposé.

Des solutions existent et attendent juste d'être mise en œuvre :

1. une application effective des lois,
2. de vraies sanctions pour les entreprises qui discriminent,
3. une mixité des métiers assortie d'une revalorisation des salaires des métiers à prédominance féminine,
4. une suppression des écarts de carrière,
5. une transparence des systèmes de rémunération,
6. une prise en compte du genre dans la prise en charge de la pénibilité,
7. un plan de prévention des violences et une meilleure protection des victimes,
8. une lutte contre les stéréotypes dès le plus jeune âge,
9. l'instauration d'un service public de la petite enfance.

Le travail occupe aujourd'hui une place tellement importante dans nos vies que si l'égalité n'existe pas dans ce domaine, elle sera difficile à réaliser dans les autres. **D'autant que toute avancée obtenue sera bénéfique à l'ensemble du monde du travail et de la société.**

Elsa Kaczmarek, Val de Marne

À LA CONQUÊTE DES POUVOIRS les femmes sont des citoyennes à part entière

La démocratie s'est longtemps conjuguée uniquement au masculin. En 1789, la promulgation du droit de vote dit « universel » ne concerne en réalité que les hommes. Exclues de la prise de décisions, les femmes sont même rejetées en dehors de l'universel, aux bords de la cité. Malgré l'action de féministes dès la révolution française, le droit de vote et d'éligibilité des femmes n'a été conquis que 155 ans plus tard. Il faudra encore 56 ans d'actions et une politique volontariste pour obtenir la parité.

En 2017, le constat est clair. **L'accès à la citoyenneté sociale, économique, politique et aux pouvoirs pour toutes et tous reste l'un des combats essentiels pour évoluer vers une société émancipée.** Notre société s'est construite sur des normes patriarcales : les hommes occupent la sphère publique et les femmes restent au foyer. Nous devons faire voler en éclats ce schéma profondément ancré dans les mentalités qui sert à maintenir exploitations et dominations.

Alors, les lois dites sur la parité de 2000, 2002 et 2007 ont permis de féminiser les lieux institutionnels. Mais à y regarder de près, combien de femmes sont maires, présidentes de régions ou de conseils départementaux ? Et que dire des communautés d'agglomération, de toutes les instances autour des métropoles, bref de tous les lieux de pouvoirs qui échappent aux lois sur la parité ?

L'exigence du partage du pouvoir à égalité entre femmes et hommes est une question de justice et de démocratie. **Il faut déconstruire les normes de la société, et surtout en faire émerger de nouvelles empreintes d'égalité, de mixité.** Nous devons permettre que les pouvoirs, quels qu'ils soient, professionnels, économiques ou politiques, soient exercés par autant de femmes que d'hommes.

Nous avons de nombreux défis à relever. Quelle place des femmes dans l'entreprise ? Quel rôle d'intervention de la salarié-e dans l'organisation

du travail, la gestion de l'entreprise ? Les syndicats, les partis politiques ont tout autant besoin d'interroger leurs pratiques et de les remettre en cause. La société a changé, les rythmes de vie aussi, il est temps d'en tenir compte.

Mais l'égalité se conquiert aussi dans vie personnelle, intime. Comment articuler les temps de vie ? Quelle égalité dans les couples, dans le partage des tâches, des responsabilités, dans l'élaboration des décisions de la vie commune. **La démocratie n'a pas de domaine où elle pourrait être exclue, elle doit être au cœur de tous les espaces, publics comme privés.**

Faire vivre le pouvoir du peuple, c'est bousculer l'ordre établi et les mentalités, c'est exiger pour toutes les élections, un mode de scrutin à la proportionnelle, et c'est obtenir un véritable statut de élu-e. Ces batailles font partie de nos actions pour une VI^e république, centrée sur la démocratie et la parité.

Les femmes sont des citoyennes à part entière, dont le statut doit être reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui, en l'état, « favorise l'égalité » mais ne la garantit pas ! Nous devons institutionnaliser un certain nombre de droits comme l'interruption volontaire de grossesse.

Il nous faut gagner l'ensemble des militantes et des militants à analyser la société, les transformations nécessaires à la libération de chaque être humaine d'un point de vue marxiste et féministe.

La démocratie est un moteur de toutes nos luttes, au centre de toutes les avancées, elle ne peut exister que si elle est paritaire.

Analyser notre combat sous cet angle, celui des pouvoirs partagés, est essentiel pour faire avancer le respect de chacune et chacun, pour inventer une nouvelle façon de faire de la politique, pour bâtir une société d'émancipation humaine.

Laurence Cohen

QUELLES TRANSFORMATIONS DU PARTI ?

une organisation féministe renouvelle et étend la démocratie

**Construire tou.te.ss ensemble
une organisation féministe pour de nouveaux
modes de partage des responsabilités
et une démocratie renforcée.**

Le PCF ne peut porter dans son projet une société communiste et féministe si, dans notre organisation, nous n'arrivons pas à mettre en œuvre l'égalité réelle et en pratique à faire vivre des rapports de non-domination et de non-violence.

Le PCF a su être précurseur sur ce sujet dès 1925, en présentant des candidates aux municipales alors que les femmes n'avaient pas encore le droit de vote. L'histoire des droits des femmes est parcourue de personnes ou de mouvements qui ont rejeté les carcans et ont osé.

C'est cet état d'esprit qui doit irriguer toute notre organisation. Ainsi, nous pourrions sortir de ce constat fait à chaque congrès ou élection: « il manque des femmes », « les femmes ne veulent pas être candidates ». **Aujourd'hui 45% des adhérents sont des adhérentes mais 80% des secrétaires fédéraux sont des hommes.**

Si beaucoup reconnaissent qu'il y a un fort enjeu de structuration à tous les niveaux de notre organisation, il est plus difficile d'appréhender le fait que le système de domination est tel que cela ne se fera pas naturellement. Ce changement doit être clairement volontariste et pérenne et il doit être suivi d'actes forts et de cadres visibles par tous les camarades : du local au national.

Pour cela, nous pouvons puiser dans les modes d'organisation d'autres formations.

Le mouvement de libération kurde a réalisé un acte fort : l'égalité femmes/hommes est aussi centrale que la libération de l'impérialisme. Et elle met en œuvre un cadre visible par toutes et tous : la coprésidence de toutes les instances. Dans le même temps, un mouvement des femmes kurdes est toujours constitué pour favoriser la formation des femmes et développer le travail de solidarité internationale avec les femmes du monde.

À Cuba, dès 1960, la Fédération des femmes cubaines (FMC) fondée par Vilma Espín, a vu le jour afin de défendre les mêmes droits pour tou.te.s et mettre un terme aux discriminations.

Organisée au niveau d'un quartier jusqu'au niveau national, la fédération participe à la formation massive des femmes et à l'inclusion au sein du projet révolutionnaire cubain de la lutte contre les inégalités femmes/hommes.

On le voit, l'effort à déployer est important et doit s'envisager sur le long terme, **c'est pourquoi la question de l'égalité femmes/hommes doit être un axe de travail dans le pôle développement/orga du Parti.** Ainsi, nous inscrivons aujourd'hui les fondations nécessaires à moyen et long terme pour être un parti d'émancipation pour l'ensemble des camarades, un parti qui est féministe et qui ne dit pas juste qu'il faut l'être. Et surtout cela constituerait un véritable révélateur de notre capacité à construire une société émancipée des dominations systémiques.

3 notions à développer

1. Les types de scrutins ne sont pas neutres en genre : **le scrutin uninominal dans nos organisations favorise comme dans la société, toujours les hommes !**

Aujourd'hui, dans le PCF, le mode de fonctionnement pyramidal, de la cellule au secrétariat national en passant par les sections et les fédérations, favorise les hommes. On recherche une personne qui prenne seule des décisions, qui a du temps (ce qu'on appelle la « présenteille »), et qui puisse faire preuve d'autorité ou de charisme. Un autre mode de répartition des tâches, plus étalée, plus participative, plus déconcentrée, plus partagée favoriserait indéniablement les femmes. Les binômes paritaires peuvent être une étape, mais il faut faire preuve de plus d'audace encore pour organiser une mise en responsabilité moins contraignante et plus en adéquation avec les vies professionnelles et familiales de tous.

2. **Partager les pouvoirs, c'est s'enrichir de la mixité et mener une politique inclusive.**

Penser en féministe-lutte des classes nécessite de réfléchir systématiquement à l'intérêt du capitalisme à utiliser et renforcer le patriarcat. Il s'agit de contrer l'idéologie dominante et donc de déconstruire l'illusion de l'égalité que ce soit dans la société comme dans notre Parti. Adopter



une organisation féministe renouvelle et étend la démocratie

une **méthode inclusive** nécessite donc de bousculer nos modes de raisonnement mais aussi nos pratiques.

Il faut instruire les débats féministes au sein de notre parti. Le patriarcat est un système de domination qui se nourrit du capitalisme (et inversement) sans se confondre. Il assujettit les individus, les enfermant dans des rôles déterminés véhiculant une certaine représentation de la masculinité et de la féminité, de la parentalité, du corps, de la sexualité... Travailler en co-élaboration avec le secteur formation est donc essentiel. Conformément à nos décisions de Congrès, féminisme et droits des femmes doivent être inclus comme **un module incontournable dans les séances de formation.**

Nous avons besoin d'un relai local organisationnel plus important. L'ambition est donc bien de travailler à ce que les fédérations s'emparent de cet enjeu, dans le respect et avec la pertinence de leur réalité locale. Le féminisme n'est ni une option ni une opinion, c'est un fondement de tout engagement communiste pour l'égalité. Il nous faut **développer et organiser la commission Droits des femmes/Féminisme dans toutes les fédérations.**

3. Pas d'avancées pour l'égalité possible sans un discours clair de **lutte contre les violences faites aux femmes** et le harcèlement. C'est le cas maintenant avec la diffusion à tou.te.s du fascicule du PCF, « Tolérance zéro face aux harcèlements sexistes et sexuels ».

DES PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Créer une commission Droits des femmes/ Féminisme dans toutes les fédérations.
- S'assurer de la présence de camarades femmes à égalité avec les hommes dans les formations des cadres.
- Installer des binômes paritaires à chaque échelle de responsabilité.
- Constituer des binômes paritaires lors des élections.
- Créer un porte-parolat collectif paritaire national et s'assurer du partage égal de la parole.
- Réaliser, lors de chaque congrès, un bilan chiffré en termes de pourcentages d'hommes et de femmes dans les instances de directions départementales.
- Animer les réunions de telle sorte qu'il y ait des interventions alternées femmes/hommes dans les assemblées du plus local au national.
- Mettre une règle de départ de temps de parole pour l'ensemble des camarades lors des réunions afin de laisser la même place à chacun.e. Inscrire en priorité celle qui n'a pas encore parlé.
- Refuser tout propos sexiste et stéréotypé lors de nos réunions ou échanges entre camarades.
- Garantir l'aide et l'écoute à toute camarade victime de violences ou harcèlement sexiste au sein de notre organisation.
- Interdire aux camarades hommes reconnus coupables de violences faites aux femmes de prendre des postes de responsabilité et, conformément à nos statuts, exclure un responsable ou adhérent auteur de violences sexuelles.
- Inventer d'autres manières d'organiser les prises de paroles en réunion : la position tribune parole descendante sur-valorise la parole masculine.
- Inviter des expertEs à prendre la parole dans nos publications, dans nos formations.
- La parité doit être pensée et travaillée localement dans les congrès, toutes propositions de candidatures émanant de cellules, sections, fédérations doivent être à parité, ce qui signifie « un homme-une femme ou plus... ».
- Porter un discours politique identifiant et engageant pour les femmes, par exemple nous proposons que l'ensemble de nos chef-fe-s de files aux prochaines élections européennes soient des femmes !

Hélène Bidard, Paris



COMMUNIQUÉS DE PRESSE

VIOLENCES SEXISTES

la honte change de camp

La semaine dernière, de nombreuses affaires de violences de genre ont éclaté. De la une des *Inrockuptibles* mettant en avant Bertrand Cantat, chanteur ayant purgé seulement 3 ans de prison après avoir battu à mort Marie Trintignant, puis l'affaire Harvey Weinstein, réalisateur accusé de viol et de harcèlement sexuel par de nombreuses actrices et journalistes, et enfin le #Balancetonporc, lancé par la journaliste Sandra Muller sur Twitter... Les femmes osent prendre la parole et refusent de continuer à subir la violence patriarcale.

Si nous nous réjouissons de voir la honte changer de camp, ces événements doivent nous interroger. D'abord, nous voyons que partout le patriarcat est mis en accusation : les femmes font majoritairement bloc pour se soutenir et dénoncer, et il est de moins en moins admis de qualifier des actes de harcèlement sexuel de « blagues potaches » ou des agressions sexistes de « drague appuyée ». Les #Balancetonporc, #Balancetonagresseur et #Metoo ont recueilli des dizaines de milliers de tweets.

Pourtant, comment se fait-il que ces femmes témoignent sur Twitter, souvent à visage découvert, mais ne s'engagent pas dans des démarches judiciaires ? Devant la peur de ne pas voir sa plainte acceptée, d'amener à un non-lieu après de longues procédures, de faire face à un délai de prescription, les femmes ne portent pas plainte et la justice n'est pas rendue.

UN ACTE SEXUEL SUR UNE ENFANT est un viol

Un homme majeur a été acquitté aux Assises de Seine et Marne le 7 novembre dernier, alors qu'il a commis un viol sur une enfant de 11 ans. La cour considère qu'il n'y avait ni violence, ni contrainte, ni menace, ni surprise, et qu'il ne s'agirait donc pas d'un viol. Ainsi, une enfant de 11 ans est considérée comme consentante par la justice face à un adulte qui lui impose une relation sexuelle.

Ce jugement rappelle l'affaire d'octobre dernier, dans laquelle une fille du même âge avait été violée par un homme de 28 ans, mais dont le crime a été déqualifié en « atteinte sexuelle sur mineur de 15 ans » par le parquet de Pontoise.

Nous refusons que l'on considère une fillette de 11 ans consentante à des relations sexuelles avec un adulte.

Les deux affaires mettent en lumière la nécessité de modifier la loi pour protéger les victimes mineures. Les

Nous sommes sceptiques face aux déclarations de la secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, qui annonce un projet de loi « contre les violences sexistes et sexuelles » et diminue dans le même temps les subventions faites aux associations féministes. Nous sommes d'autant plus sceptiques que nos deux groupes au Sénat comme à l'Assemblée nationale ont déposé, en 2013, une loi-cadre contre les violences faites aux femmes, élaborée en lien avec le CNDP (*Collectif national pour les droits des femmes*) et que la secrétaire d'État ne s'en empare pas davantage aujourd'hui que le gouvernement de Monsieur Hollande hier !

Nous saluons le courage de ces femmes qui osent s'exprimer et prendrons toutes les initiatives nécessaires pour exiger qu'enfin cette loi-cadre soit mise en place, afin d'en finir avec l'impunité dont bénéficie la majorité des auteurs d'agressions sexuelles, de harcèlements et de viols.

Saisissons le 25 novembre, journée contre les violences faites aux femmes, pour faire entendre notre voix et progresser vers l'égalité femmes-hommes !

commission nationale du PCF
Droits des femmes/Féminisme

sénatrices et sénateurs communistes ont d'ores et déjà déposé une proposition de loi qui stipule, comme cela est déjà le cas dans de nombreux pays, que tout acte sexuel commis par une personne majeure sur un.e mineur.e de moins de 15 ans soit considéré comme une agression sexuelle ou un viol.

Mais il est essentiel de modifier le rapport de force et de se mobiliser dans la rue. Raison pour laquelle, les communistes se retrouveront aux côtés des associations féministes, dont le *Collectif national aux droits des femmes*, pour signer une pétition soutenant cette revendication et pour se retrouver lors d'un rassemblement qui aura lieu mardi 14 novembre, à 18h30 devant le ministère de la Justice (place Vendôme).

Soyons nombreuses et nombreux pour faire changer la loi !

Parti communiste français
Paris, le 13 novembre 2017



COMMUNIQUÉS DE PRESSE

L'ÉGALITÉ SALARIALE RECULE ENCORE contraignons les entreprises à la respecter

À partir de 11h44 aujourd'hui, vendredi 3 novembre 2017, les femmes commencent à travailler gratuitement jusqu'à la fin de l'année. En effet, les femmes ont toujours des salaires inférieurs de 27% par rapport aux hommes, tout temps de travail confondu.

L'année dernière, des rassemblements et des grèves avaient eu lieu, partant de l'Islande et se propageant dans plusieurs pays européens pour dénoncer cette injustice. Un an après, les femmes ont encore perdu 4 jours de salaire... L'égalité s'éloigne encore et toujours. Selon un rapport du Forum économique mondial, l'égalité ne sera pas atteinte avant 2234, soient encore 217 ans de patience !!!

Une situation inacceptable, d'autant plus que les projets actuels du gouvernement Philippe- Macron, notamment la loi travail XXL, vont démanteler encore un peu plus les droits des salarié.e.s les plus précaires, donc des femmes, et détruire les dernières protections en leur faveur, donnant tout pouvoir à l'arbitraire patronal.

Face à cela, nous refusons tout fatalisme. L'égalité salariale est à conquérir partout et à double titre. Non seulement un même travail doit être payé au même

niveau quel que soit le genre du ou de la salarié.e qui l'effectue, mais nous revendiquons qu'à travail de valeur égale, le salaire soit égal. Cela passe aussi par la revalorisation des métiers dits « féminins », notamment dans les domaines du soin et des services, qui aujourd'hui sont considérés comme peu qualifiés et donc sous-payés.

De nombreuses lois ont été votées mais elles ne sont toujours pas appliquées. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes rapporterait pourtant 62 milliards à l'économie française. Les communistes exigent donc des mesures contraignantes et des sanctions financières fortes pour toutes les entreprises qui ne respectent pas la loi.

À l'heure où le gouvernement veut faire des économies drastiques, notamment en asphyxiant littéralement la Sécurité sociale, voilà une belle occasion de trouver des financements rétablissant justice et égalité !

Laurence Cohen

co-responsable de la commission nationale du PCF
Droits des femmes/Féminisme

le 3 novembre 2017

DÉCÈS DE FRANÇOISE HÉRITIER une grande perte pour le féminisme

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Françoise Héritier, ethnologue, anthropologue, et grande figure féministe.

Durant toute sa vie, dans toutes ses recherches, elle a étudié la construction du genre, le rapport entre les sexes et les mécanismes de la domination masculine. Elle a montré combien ces questions étaient universelles et malheureusement toujours d'actualité.

Nous avons eu l'occasion de débattre avec elle, de pouvoir apprécier la grande qualité de son écoute et tout son apport pour le mouvement féministe.

Nous saluons la mémoire de cette grande intellectuelle, engagée en faveur des droits des femmes, qui disait : « *Souvent je vois la cause des femmes comme une citadelle à la Vauban. L'attaque peut venir d'un seul côté ou de plusieurs* ».

Analyse tellement pertinente, en phase avec la réalité que vivent les femmes dans la sphère publique comme privée.

Sa pensée continuera à nous accompagner.

Laurence Cohen

co-responsable de la commission nationale du PCF
Droits des femmes/Féminisme

PROPOSITION DE LOI

visant à renforcer la définition des agressions sexuelles et du viol commis sur des mineur-e-s de moins de 15 ans

présentée par le groupe CRCE (Communistes, Républicains, Citoyens et Écologistes) au Sénat

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, en moyenne en France, 102 000 personnes, 86 000 femmes et 16 000 hommes, sont victimes d'un viol ou tentative de viol.

Ces chiffres élevés n'intègrent pas les violences sexuelles commises sur des mineur-e-s. Et pourtant, les enquêtes de victimisation et les faits constatés par la police et la gendarmerie montrent que les mineur-e-s (enfants et adolescent-e-s) représentent près de 60% des victimes de viol et 81% des cas de violences sexuelles.

Cette proportion de mineur-e-s nous induit en tant que législateurs et législatrices, une responsabilité particulière au nom de la protection de l'enfance, pour prévenir ces violences sexuelles, les qualifier pour ce qu'elles sont réellement et pour accompagner les victimes dans leur reconstruction.

Au-delà de l'inceste défini à l'article 222-31-1 du code pénal, une infraction supplémentaire concerne spécifiquement les mineur-e-s, celle de l'atteinte sexuelle, qui prohibe et réprime les relations sexuelles entre un-e majeur-e et un-e mineur-e de moins de 15 ans et ce même en l'absence de violence, de contrainte, de menace ou de surprise.

Ce qui distingue l'atteinte sexuelle de l'agression sexuelle et du viol sur mineur-e, c'est le fait qu'il n'est pas nécessaire de prouver l'existence de l'un de ces quatre éléments constitutifs du délit ou du crime qui caractérisent les moyens utilisés par l'agresseur.

Plusieurs décisions de justice ont récemment mis en lumière une difficulté juridique. Le 25 septembre 2017, le parquet de Pontoise a qualifié d'atteinte sexuelle des actes de pénétration sexuelle commis par un homme de 28 ans sur une enfant de 11 ans. La décision a été motivée par le fait que la violence, la contrainte, la menace ou la surprise n'ont pas pu être caractérisées.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé. De nombreuses procédures engagées pour viol commis sur des mineur-e-s sont régulièrement déqualifiées de viol à agression sexuelle ou atteinte sexuelle, alors même que, comme le rappelle la psychiatre et présidente de l'association Mémoire traumatique et victimologie, Muriel Salmona, « plus les enfants sont jeunes, plus ils sont sidérables et dissociés. Leur cerveau n'est pas fait pour résister à la violence ».

Ses travaux démontrent combien ces agressions sont lourdes de conséquences sur la santé mentale et physique des victimes. Ainsi, il est avéré que 96% des victimes agressées dans l'enfance en subissent des conséquences sur leur santé mentale: anxiété, phobies, dépression, idées suicidaires... Il en va de même pour les conséquences physiques, que connaissent 69% des victimes agressées dans l'enfance : douleurs chroniques, troubles alimentaires...

Cette réalité n'est pas encore totalement prise en compte dans notre société et dans notre droit, des

avancées importantes sont donc à faire tant sur le plan législatif que sur le plan sociétal concernant les conséquences psycho-traumatiques de court et long termes.

De même, il faut s'interroger sur les conséquences psychologiques pour les victimes que peut avoir une déqualification en atteinte sexuelle, ou la déqualification du viol en agression sexuelle.

En France, une jurisprudence de 2005 reconnaît pour les enfants de moins de 5 ans le caractère automatique et systématique d'une agression sexuelle, dû à l'absence de discernement et de consentement.

La loi du 8 février 2010 dispose quant à elle que la contrainte morale PEUT résulter de la différence d'âge entre la victime et l'auteur des faits. Mais cela reste assez vague : à partir de combien d'années la différence d'âge est-elle réellement retenue ? C'est pourquoi, les auteur-e-s de la proposition de loi considèrent que toute atteinte sexuelle sur un-e mineur-e de moins de 15 ans doit être qualifiée d'agression sexuelle ou de viol s'il y a eu pénétration.

S'appuyant également sur « l'avis pour une juste condamnation sociétale et judiciaire du viol et autres agressions sexuelles » rendu par le Haut Conseil à l'Égalité, en octobre 2016, les auteur-e-s de la proposition de loi considèrent qu'il manque dans notre législation, la prise en compte systématique de l'âge de la victime, la contrainte résultant nécessairement de l'écart d'âge entre le/la majeur-e et le/la mineur-e.

La protection de l'enfance nécessite de changer de paradigme.

Plusieurs pays européens ont, depuis longtemps ou récemment, une législation plus protectrice pour les mineur-e-s en matière de violence sexuelle, avec la prise en compte de l'âge comme élément constitutif de l'infraction. Ce seuil est fixé à 14 ans pour l'Italie, l'Autriche, la Belgique, à 15 ans pour le Danemark, et à 16 ans pour l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne.

Les auteur-e-s de la proposition de loi proposent de fixer ce seuil pour la législation française à 15 ans. Cet âge tient compte de la moyenne des pays européens dans ce domaine, et s'inscrit dans ce qui existe déjà dans notre législation, notamment ce qui avait été retenu comme limite d'âge pour l'atteinte sexuelle.

Ainsi, l'article 1^{er} de la présente proposition de loi ajoute à l'article 222-22 du code pénal un seuil fixé à 15 ans en dessous duquel une agression sexuelle ou un viol sont systématiquement constitués dès lors que ces faits sont commis par un-e majeur-e.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

L'article 222-22 du code pénal est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« L'agression sexuelle ou le viol, en cas de pénétration, est constituée dès lors qu'elle est commise par un-e majeur-e sur un-e mineur-e de 15 ans et moins. »

AGENDA

18 novembre Assemblée générale des animatrices et animateurs de sections

25 novembre Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

TEE-SHIRT

pour l'avortement libre et gratuit partout en Europe

vous pouvez vous le procurer auprès de la commission *Droits des femmes/féminisme*
au 01 40 40 12 27

